

LA LETTRE DES PAYSANNES ET PAYSANS DU CANTAL

N°221

Mai - Juin
2026

EDITO

Les élections municipales sont passées, certains élus sont toujours là, d'autres non, des nouveaux arrivent. Quelles seront les politiques locales en matière d'agriculture ?

Nous, petits paysans, sommes toujours dans nos exploitations. Nous travaillons nos champs, élevons nos animaux.

Mais où est notre place ?

Confrontés à des contraintes économiques, environnementales et sociales, les paysans doivent participer à l'équilibre des territoires, à la qualité de notre alimentation et à la préservation des paysages. Et, malgré un intérêt croissant des citoyens aux circuits courts et aux produits locaux, les difficultés persistent, s'aggravent. La pression des marchés, la multiplication des normes, le coût des matières premières fragilisent les exploitations. Comment soutenir une agriculture locale durable et viable ?

Les communes doivent jouer un rôle essentiel. Elles peuvent encourager l'approvisionnement local dans les cantines scolaires, nous offrant ainsi des débouchés stables. Elles ont aussi le pouvoir de protéger les terres agricoles face à l'urbanisation et l'expansion des grandes exploitations, en intégrant ces priorités dans leurs politiques d'aménagement. Ces actions, bien que locales, doivent avoir un impact direct sur l'avenir de l'agriculture.

**Gilbert et Marie,
paysans à Vezels-Roussy**

Cet engagement dépend d'une véritable volonté politique. Toutes les communes ne s'investissent pas de la même manière, alors que les enjeux alimentaires et climatiques deviennent urgents et concernent toute la population.

Soutenir l'agriculteur local, c'est investir dans un modèle plus résilient et durable. C'est aussi faire le choix d'un territoire vivant, où producteurs et citoyens construisent ensemble l'avenir.

Localement, une dizaine de maraîchers des environs d'Aurillac, aujourd'hui regroupés dans l'association C'Bio Cantal proposent à une dizaine de cantines scolaires l'approvisionnement en produits bio, locaux et de saison. En plus de leur travail, ces producteurs facilitent l'approvisionnement en proposant une offre collective et en mutualisant la prise de commande, la livraison et la facturation.

Est-ce viable en l'état ? Difficile à dire... Le temps passé, le coût du transport dégrèvent nos revenus, particulièrement en milieu rural. Cette semaine, j'ai parcouru 100 km pour effectuer les livraisons. Se pose la question de mutualiser les livraisons avec d'autres acteurs (ACART, Cycl'Of Course).

Une première étape a été franchie, souhaitons l'arrivée de nouveaux producteurs pour répondre aux demandes afin que tous les enfants puissent manger bio, local et de saison ; souhaitons que l'acheminement ne soit pas un frein à la réussite de ce projet.

DANS CE NUMERO

L'agriculture paysanne au menu des communes

Loup, lait, PV au sol : notre communiqué



Confédération
Paysanne



CANT'ADEAR
POUR UNE
AGRICULTURE
PAYSANNE

LES NOUVELLES LOCALES

VIE SYNDICALE

Ensemble on va plus loin....

Le lundi 23 mars avait lieu l'AG commune Conf' / Cant'Adear !

Nous étions réunis pour une meilleure synergie, pour ancrer ce même socle, pour défendre les mêmes horizons et faire vivre l'agriculture paysanne.

Juste pour rappel mais c'est fondamental et aujourd'hui plus que jamais à travers les crises que nous traversons, l'agriculture paysanne c'est permettre à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de notre métier en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Un des objectifs de cette AG était aussi de réfléchir à une prise en main par les collectivités de cette ligne de conduite afin de garder aussi des territoires vivants, cette réflexion avait été amorcée lors de notre salon à la ferme début mars. Aujourd'hui plus que jamais il est difficile d'exister, d'être visible, c'est un combat au quotidien. Un autre objectif était aussi d'être un maillon d'une chaîne solidaire pour préserver nos ressources naturelles et proposer d'autres directions

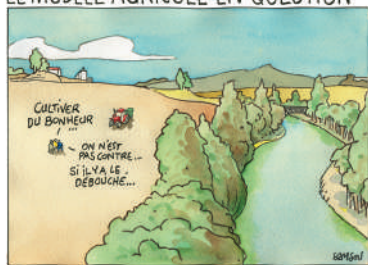
Et justement à travers cet enjeu qui mieux que le Collectif de la Narse pouvait en parler.

Depuis longtemps il se bat contre l'exploitation d'une zone naturelle convoitée par la multinationale Imerys pour l'exploitation de la diatomite. Forte de 4300 adhérents aujourd'hui, il a présenté la semaine dernière à Murat un autre schéma économique et environnemental pour que la narse reste une terre agricole riche de sa diversité faunistique, floristique, véritable éponge à l'heure où les aléas climatiques et notamment des sécheresses excessives ont lieu, c'est un lieu à préserver à tout prix.

Enfin, pour continuer les échanges sur les pratiques, les difficultés auxquelles sont exposées les paysannes et les paysans mais aussi les satisfactions et les réalisations qui font sens nous avons découvert la ferme de Sylvie Andral Delcros. Oui un autre monde est possible !

Sylvie Jouve, paysanne à Loubaresse

LE MODELE AGRICOLE EN QUESTION



Samson

Assemblée Générale Nationale

Les 28 et 29 avril, 150 paysan·nes étaient réunies à Montreuil pour l'AG commune de la Conf et de la Fadear.

Au-delà des nécessaires bilans d'activités, moral et financier qui ont fait l'objet de discussions et débats ... la Conf' est riche de cette diversité ! Cette AG de mi-mandat a notamment été l'occasion lors de la deuxième journée commune avec la Fadear d'un moment de pause et de réflexion avec deux autrices autour du bien être militant. Prendre soin de soi et des autres, cultiver la joie militante, réfléchir aux enjeux de pouvoir dans les collectifs et agir contre la surcharge numérique... tous ces sujets ont donné lieu à des échanges riches et nourris et peuvent nous donner des pistes pour mettre en œuvre un syndicalisme transformateur de la société et de nous même !

Stephan, paysan à Molompize et porte-parole

INSTALLATION

Les chiffres 2024 de l'installation dans le Cantal

En 2024, le Cantal comptait encore 5 768 chefs d'exploitation (contre 6 053 en 2020), mais la tendance démographique reste très préoccupante. 40% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et seulement 22% moins de 40 ans. Les hommes sont surreprésentés : ils sont 74% ! Les départs ne sont toujours pas compensés par les arrivées, avec un taux de remplacement qui plafonne à seulement 70% (7 arrivés pour 10 départs).

En 2025, 75 dossiers de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ont été approuvés dans le Cantal, ce qui en fait le deuxième plus grand nombre dans la région après le Puy-de-Dôme, pour un montant total de 3,44 millions d'euros. Le montant moyen par dossier s'élève à 45 893 €, un peu supérieur à la moyenne régionale (41 512 €). Mais cette aide reste insuffisante face aux besoins réels d'installation, surtout en zone de montagne.

Nous appelons à l'installation d'1 million de paysans dans toute la France ! Pour y parvenir, nous exigeons une véritable politique d'installation avec des protections sociales, des revenus et des conditions de travail dignes, un contrôle des prix et des marchés, ainsi qu'un accès au foncier pour les nouvelles générations. Dans le Cantal, les 75 DJA montrent qu'on est encore loin du compte. La Conf' continuera donc à se battre pour que l'installation devienne enfin une priorité nationale et locale, avec des moyens à la hauteur de l'urgence.

France Services Agriculture (FSA) : attention, vigilance !

La Loi d'Orientation Agricole de 2025 met fin aux actuels Points Accueil Installation Transmission (PAIT) pour leur substituer, au 1er janvier 2027, France Services Agriculture (FSA). FSA s'organisera autour de trois niveaux : un Point d'Accueil Départemental Unique (PADU) piloté par la Chambre d'agriculture, un réseau de structures agréées pour l'accompagnement à l'installation-transmission et un autre pour les études de faisabilité incluant le dépôt de DJA.

Au niveau de la gouvernance du dispositif, ce sont normalement les Préfets qui présideront les comités départementaux (assurant le pilotage de la mise en œuvre et du suivi de FSA), censés garantir le pluralisme et la neutralité du dispositif. Nos réseaux nationaux de la Conf' et de la FADEAR appellent à la vigilance sur le fait que ce soit bien l'État qui soit aux manettes des différentes instances de gouvernance et non les Chambres d'Agriculture.

À l'échelon local, dès l'accueil au PADU, on peut craindre des biais d'orientation : les porteurs de projets et cédants pourraient ne pas être informés de l'existence de toutes les structures d'accompagnement, notamment la Cant'ADEAR, quand bien même la Chambre y serait tenue. De plus, sur le réseau de structures agréées pour les niveaux 2 et 3, la crainte est de voir entrer des acteurs privés à but lucratif, non spécialisés ou syndicaux pour accompagner les porteurs de projets ou cédants. Des banques, des start up de l'accompagnement comme ELOI ou les Jeunes Agriculteurs ont fait savoir leur intérêt pour être labellisés pour les niveaux 2 et 3, alors qu'elles ne répondent pas à l'exigence d'impartialité.

Bref, à l'échelon national comme départemental, il nous faut être vigilants sur la mise en place de FSA pour que le dispositif réponde à l'exigence de neutralité des missions de service public et d'accompagnement adapté pour les porteurs de projet ou cédants, quels que soient les projets, y compris sur des petites structures !

La Cant'ADEAR a sollicité la Chambre dès septembre 2025 pour échanger sur la mise en place du dispositif mais les décrets d'application n'étant pas sortis, la Chambre n'a pas répondu favorablement. Ces décrets devaient sortir en mars 2026 mais à l'écriture de cet article rien n'est encore paru et dans beaucoup de départements des rencontres ont eu lieu pour anticiper la structuration du dispositif en local.

A suivre !

COMBATS LOCAUX

Loup, fromagerie Conduitier et photovoltaïque au sol : la Confédération paysanne du Cantal interpelle le Préfet

Vendredi 24 avril, une délégation de la Confédération paysanne du Cantal a rencontré Monsieur Philippe Loos, Préfet du Cantal, pour lui faire part de ses positions et demandes concrètes sur trois dossiers qui brûlent le monde agricole cantalien : la prédation lupine, la fermeture administrative de la fromagerie Conduitier et les dérives des projets photovoltaïques au sol.

Loup : des solutions pragmatiques face à la démagogie

Face à la pression croissante du loup, nous l'affirmons : la priorité est de défendre les éleveuses et les éleveurs.

Pour cela, nous refusons les discours démagogiques qui alimentent les polémiques stériles. Oui, le loup est présent et le restera – compte tenu de la forte pression venant des populations de l'Est et d'un cadre législatif qui le protège. Cela déplaît aux partisans de l'éradication, mais ces derniers ne répondent pas à l'urgence immédiate : la protection de nos troupeaux. Oui, vivre avec le loup est très compliqué, quoi qu'en disent ceux qui voudraient le protéger à tout prix et affirment faussement, sans connaître la réalité du terrain, que tout irait pour le mieux chez nos voisins européens.

Construire la protection de nos troupeaux exige du réalisme. Nous devons anticiper l'arrivée du loup.

Nous avons donc demandé à l'État de prendre ses responsabilités :

- tir de défense des loups problématiques par les lieutenants de louveterie et les brigades mobiles de l'OFB (appuyés par les réseaux locaux de chasseurs, dont nous saluons la volonté de s'engager),

- prêt de matériel de protection d'urgence (clôtures, pièges photo),

- maintien des communes en cercle 1 et 2 sans déclassement,

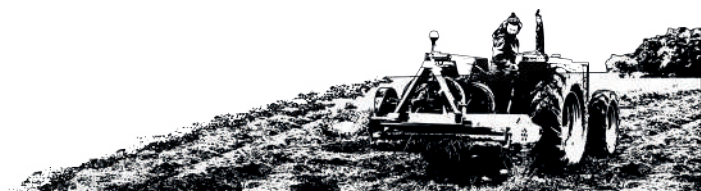
- accompagnement financier des éleveurs, y compris bovins, pour anticiper les attaques.

Le Préfet a annoncé que les kits d'urgence étaient déployés. Nous restons vigilants quant à leur accès effectif pour tous.

Fromagerie Conduitier : ne laisser aucun producteur sur le bord du chemin

La fermeture administrative de la fromagerie Conduitier a plongé onze producteurs laitiers dans l'incertitude et aggravé la crise laitière sur notre territoire. Deux d'entre eux n'ont toujours pas retrouvé de solution stable. L'un n'a toujours pas de collecte, tandis que l'autre a une proposition mais en dessous du prix de revient.

Nous prenons acte des manquements sanitaires rele-



vés par la DDETSPP, mais nous avons rappelé au Préfet qu'une petite unité ne peut être traitée comme un grand groupe industriel. Les services sanitaires de l'État – indispensables pour garantir la qualité de nos produits – doivent cesser de fonctionner dans une logique de sanction exclusive. Ils doivent au contraire faire preuve d'accompagnement renforcé, de flexibilité et d'humanité à l'égard des petites unités de production, qu'elles soient fermières, coopératives ou privées. Ces unités sont essentielles à l'agriculture du Cantal pour la vitalité du territoire et de les filières AOP, notamment celle au lait cru.

Nous avons demandé à l'État de continuer à mobiliser les moyens nécessaires pour que les deux producteurs encore sans débouché trouvent une solution immédiate à un prix rémunérateur, et pour que l'outil Conduite puisse redémarrer. Nous saluons la solidarité des petites laiteries locales, qui ont repris les neuf autres producteurs. Mais force est de constater l'absence de Lactalis ainsi qu'une proposition indécente de Sodial. Avec les volumes qu'ils traitent chaque jour, ces groupes ne peuvent pas arguer sérieusement qu'un ou deux producteurs supplémentaires seraient difficiles à absorber.

Enfin, nous nous interrogeons sur le silence du CIF et de la Chambre d'agriculture sur ce dossier. Ne devrions-nous pas être solidaires ? Renforcer notre territoire et défendre les éleveurs laitiers ? À quel jeu la filière joue-t-elle au juste ?

Photovoltaïque : non aux projets spéculatifs au sol

Si nous avons salué la politique de modernisation des bâtiments agricoles qui a permis le développement de la production photovoltaïque en toiture et à de nombreux éleveurs d'avoir des conditions de travail plus confortables, nous constatons que les postes sources d'ENEDIS sont maintenant saturés sur une bonne partie du département et que des projets de couvertures photovoltaïques à l'utilité douteuse (toitures photovoltaïques sur silo d'ensilage) fleurissent. Or de nombreuses exploitations agricoles ont encore besoin de moderniser leurs bâtiments avec une production photovoltaïque en toiture. Nous demandons des conditions d'accès équitables pour que la ressource photovoltaïque profite au plus grand nombre.

Dans ces conditions nous réitérons notre opposition de principe aux projets «agrivoltaïques» Nous avons rappelé aussi que nous avons engagé une procédure contre le permis de construire accordé au projet d'ombrières photovoltaïques sur la commune d'Anglards-de-Salers. Projet aux justifications douteuses : nécessité agricole non établie, incompatibilité avec l'activité agricole de l'exploitant actuel, absence de document étayant l'installation d'un jeune agriculteur dans des conditions normales de mise à disposition du foncier.

La Confédération paysanne du Cantal reste mobilisée pour que l'État tienne ses engagements et soutienne une agriculture paysanne, durable et humaine, loin des recettes démagogiques et des intérêts financiers.

LES NOUVELLES NATIONALES

LES JOURS HEUREUX

80 ans du statut du fermage : une conquête sociale à défendre face aux nouvelles menaces

Nous célébrons aujourd'hui les 80 ans du statut du fermage et du métayage, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 avril 1946. Une conquête sociale majeure qui a sorti les paysan·nes de la précarité, à la merci des pressions des propriétaires. Souvenons-nous qu'à la fin de chaque année culturale, de nombreuses familles devaient partir sur les routes à la recherche d'une nouvelle ferme, avec leurs cortèges de charrettes et d'animaux. Le statut du fermage et du métayage a permis de sécuriser le droit au travail des paysan·nes grâce à la stabilité des baux de 9 ans renouvelables, l'encadrement des loyers, la possibilité pour les métayers de devenir fermiers, et pour les fermiers d'accéder à la propriété.

Aujourd'hui, deux tiers de la surface agricole est en fermage, en comptant les terres des actifs agricoles mises à disposition de la société dans laquelle ils travaillent. Mais cet outil central de la régulation foncière est menacé et doit être protégé.

La signature de baux à des sociétés financiarisées, dans lesquels les travailleur·euses sont minoritaires, accompagne la concentration foncière et rend quasiment impossible l'exercice d'un droit de reprise par le propriétaire. En production végétale, le travail à façon intégral est devenu courant : des milliers d'hectares sont exploités par des entreprises de travaux agricoles qui s'affranchissent du statut du fermage comme du contrôle des structures. Une autre menace est la multiplication des baux à clauses dérogatoires : bail cessible, baux à long terme moins protecteurs qu'il n'y paraît, proposition de bail agrivoltaïque, bail rural environnemental (BRE), limitant la liberté du preneur. Même s'il poursuit un but louable, le BRE repose sur l'autorité individuelle d'un propriétaire, cherchant à pallier la défaillance des politiques publiques pour protéger les communs (eau, terres). Un phénomène nouveau est son risque de détournement à des fins mercantiles, via le développement des marchés des compensations carbone et écologique.

En Loire-Atlantique ce samedi 11 avril, nous avons célébré cette formidable avancée sociale pour la paysannerie que nous défendrons bec et ongle face à ces menaces. Pour ce faire, d'autres leviers de la politique foncière doivent être actionnés pour préserver les écosystèmes et lutter contre la mainmise du capital sur les terres, qui menace l'équilibre entre droit d'usage et droit de

propriété. Transparence des marchés, démocratisation renforcement de la régulation foncière, harmonisation des règles pour toutes les transactions... sont autant de principes qui doivent nous guider.

La Ministre de l'Agriculture inaugure demain une salle « François Tanguy-Prigent »[1] rue de Varenne : nous l'invitons à suivre les pas de son illustre prédécesseur !

[1] Paysan finistérien, militant de la SFIO puis député du Front populaire, François Tanguy-Prigent s'engage dans la Résistance et devient ministre de l'Agriculture en 1944, à l'appel du Général de Gaulle. En trois ans, il engage des réformes structurelles et émancipatrices, dont la création du statut du fermage et du métayage.

Communiqué national du 13 avril 2026



Retrouvez le document produit par la Conf'AURA pour mieux comprendre les enjeux ! A télécharger ci-dessous :



toujours, ne sont envisagées que comme une « charge ». L'étalement d'échéances fiscales et la mise en place de prêts de court terme exceptionnels, en appui à la trésorerie des exploitations agricoles les plus exposées, ne constituent en rien des aides directes. C'est largement insuffisant quand la question de sortir le tracteur se pose sur les fermes.

Pour la Confédération paysanne, les aides doivent être plafonnées et accompagnées de modalités qui ne poussent pas à la spécialisation et à l'agrandissement mais qui accompagnent vers plus de sobriété de manière durable et non subie.

Cette nouvelle crise montre à quel point la question du revenu est centrale pour sortir de la dépendance au système pétrochimique. Or les moyens financiers pour accompagner la transition des systèmes agricoles sont sans cesse rognés.

Face à cette situation, le futur projet de loi d'urgence agricole, à forte dominante agro-industrielle, sera obsolète avant même sa discussion s'il ne comprend pas des outils de régulation et d'accompagnement à la transition.

Communiqué national du 26 mars 2026



GUERRE ET PRIX

Flambée des coûts de production : des mesures gouvernementales encore à côté de la plaque

La guerre impérialiste engagée par Israël et les États Unis en Asie du Sud-Ouest entraîne depuis plusieurs semaines une flambée des prix du GNR* et des engrais. Une nouvelle fois, la spéculation et l'absence de régulation des marchés produisent les mêmes effets que lors du déclenchement de la guerre en Ukraine : le renchérissement des coûts de production sur les fermes.

Face à cette situation, le gouvernement refuse d'agir contre la spéculation des profiteurs de guerre qui engrangent des bénéfices records sur les ventes de pétrole. C'est pourtant ce que la Confédération paysanne lui avait demandé le 12 mars à Bercy. Face à la persistance de la crise et alors que les commandes d'engrais pour les récoltes 2027 se font dans ce contexte de flambée des prix, les mesures annoncées par la Ministre de l'agriculture en début de semaine sont à côté de la plaque.

Quand des pays comme la Grèce et l'Espagne mettent en place des aides financières, la France ressort le sempiternel report des cotisations sociales qui, comme

FESTIVAL ECLAT 2026

Pour la 3ème année, la Cant'ADEAR et la Confédération paysanne du Cantal seront présents lors du festival ECLAT, le festival international de théâtre de rue, du 19 au 22 août. Nous y proposerons un stand de restauration paysanne sur le même modèle que l'année précédente. Alors d'ores et déjà, réservez-nous un jour dans votre agenda pour venir donner un coup de main, nous aurons besoin de nombreux et nombreuses bénévoles !

L'AGRICULTURE PAYSANNE AU MENU DES COMMUNES

Les 15 et 22 mars derniers, les électrices et électeurs étaient appelés aux urnes pour les élections municipales et intercommunales dans les 36 000 communes de France. Nous tenons à féliciter l'ensemble des maires et conseillers nouvellement élus et tout particulièrement celles et ceux des 250 communes du Cantal. Les échelons communal et intercommunal disposent de prérogatives réelles et souvent méconnues sur l'agriculture et l'alimentation. **C'est pourquoi nous appelons les citoyennes et citoyens réélus ou nouvellement élus à placer l'agriculture paysanne et l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable au cœur de leurs actions.** Protection des terres agricoles face à l'artificialisation, repas bio et locaux dans les cantines, soutien à l'installation paysanne... élus, vous avez un pouvoir d'action local très concret. Pour ce nouveau numéro de la Lettre des Paysans et Paysannes du Cantal, nous avons choisi d'en reparler. De nouveau ? Oui, car vous vous en souvenez, nous avons organisé le 3 mars dernier, à la ferme du Bouyssou à Maurs, un événement intitulé « Salon à la ferme ».



L'agriculture paysanne, une compétence communale à part entière

Trop souvent, on imagine que l'agriculture relève uniquement des politiques agricoles nationales ou européennes. Les communes et leurs intercommunalités détiennent cependant des leviers décisifs pour orienter concrètement les modèles agricoles sur leur territoire et soutenir l'agriculture paysanne.

En matière d'éducation, les communes gèrent les écoles et les cantines scolaires. Elles ont donc la responsabilité directe de ce qui est servi dans les assiettes des enfants. En choisissant des cahiers des charges exigeants pour

les marchés publics de restauration collective – avec des prix minimums rémunérateurs, des produits bio, locaux et de saison – les élus agissent à la fois sur la santé publique, l'éducation au goût et la structuration de filières courtes.

Sur le volet environnemental, les communes sont des actrices clés de la préservation des sols, de l'eau et de l'air. À travers les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme notamment), elles peuvent sanctuariser les terres à vocation agricole face à l'artificialisation croissante et aux projets agro-industriels ou énergétiques – méthaniseurs géants, fermes-usines ou centrales photovoltaïques au sol – qui grignotent le foncier utile. Les communes peuvent aussi favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, par exemple en protégeant les périmètres de captage d'eau potable des pesticides et nitrates.

L'économie locale est un autre champ d'action majeur. Les communes peuvent soutenir les circuits courts – marchés de plein vent, AMAP, magasins de producteurs – en mettant à disposition des locaux, des terrains ou des halles. Elles peuvent également accompagner la création d'ateliers de transformation collectifs (légumeries, conserveries, ateliers de découpe) ou le maintien d'abattoirs de proximité. Autant d'outils qui permettent de relocaliser les filières, de créer des emplois non délocalisables et de rémunérer correctement celles et ceux qui nous nourrissent. Les communes ont aussi un rôle à jouer dans l'animation économique, en associant commerçants locaux, événements festifs et pédagogiques pour mettre en avant les produits paysans.

La solidarité et le vivre-ensemble passent par la lutte contre l'isolement des travailleuses et travailleurs agricoles. Les communes peuvent redynamiser les services publics de proximité – maisons médicales, planning familial, crèches, écoles – et soutenir les associations de santé et d'éducation populaire. Elles peuvent aussi faciliter le dialogue entre paysans, citoyens et autres habitants du territoire sur des sujets sensibles comme la gestion de la faune sauvage, la prédation, la prévention des incendies ou des inondations. Une commune vivante, c'est une commune qui permet les rencontres et la cohabitation entre tous ses habitants, humains et non-humains.

L'urbanisme, on l'a dit, est central pour protéger le foncier. Mais il faut aller plus loin : intégrer à la politique locale de l'habitat la question du logement paysan. Expérimenter des logements sociaux ou de fonction pour les paysans, autoriser l'habitat réversible, accompagner le relogement des cédants quand ils quittent l'exploitation : voilà des actions concrètes pour favoriser l'installation et la transmission. Les communes peuvent aussi orienter

les terres communales vers des projets paysans ambitieux, en s'appuyant sur des réseaux comme InPACT, en créant des espaces-tests, des systèmes de parrainage ou encore des régies publiques.

Toutes ces prérogatives, pourtant essentielles, se heurtent aujourd'hui à une réalité brutale : l'austérité imposée aux communes. Depuis des années, les dotations de l'État diminuent, les charges augmentent – énergie, travaux, revalorisation du point d'indice des agents – et les marges de manœuvre se réduisent comme peau de chagrin. Dans le Cantal comme ailleurs, les maires doivent arbitrer entre maintenir une école ouverte, réparer une voirie dégradée ou financer un poste de technicien pour accompagner l'installation paysanne. Trop souvent, ce sont les politiques agricoles et alimentaires qui trinquent, considérées comme « accessoires » alors qu'elles sont structurelles pour l'avenir des territoires. Pourtant, investir dans l'agriculture paysanne, c'est investir dans des emplois non délocalisables, dans la santé publique, dans l'attractivité touristique, dans la résilience face au changement climatique. À l'heure où l'État se désengage, les communes ne peuvent pas tout porter seules. Elles ont besoin de moyens à la hauteur de leurs compétences. Refuser l'austérité, c'est aussi défendre la capacité des communes à construire un autre modèle agricole, contre les logiques de concentration et d'agro-industrie.

Retour sur le Salon à la ferme du 3 mars

Cette année, à l'occasion du Salon à la ferme 2026 dans le Cantal, **nous avons placé « L'agriculture paysanne au menu des communes » au cœur des débats.** L'objectif était simple : mettre en lumière les leviers concrets dont disposent les communes pour soutenir un modèle agricole paysan et ouvrir un espace de discussion entre élus, paysans et citoyens. Voici un retour synthétique mais vivant des échanges qui ont nourri la table ronde de cette journée.

Pour ouvrir les travaux, **Stéphan Elzière, porte-parole de la Confédération paysanne du Cantal**, a d'abord tenu à remercier chaleureusement les paysans de la ferme du Bouyssou pour leur accueil, soulignant la diversité des activités de cette ferme et son ancrage dans le territoire. Selon Stéphan, l'agriculture fait face à des enjeux d'une ampleur inédite : effondrement du nombre de fermes et de paysans, érosion de la biodiversité, dérèglement climatique, précarité alimentaire et la lente désertification des campagnes. Pourtant, a-t-il rappelé, des perspectives joyeuses existent. Le projet d'agriculture paysanne porte l'ambition d'installer un million de paysans dans des fermes diversifiées, capables de nourrir sainement l'ensemble de la population. Et localement, les collectivités ont des moyens d'agir – comme nous l'avons détaillé dans la première partie – ce qui justifiait pleinement la présence des élus invités à ce Salon.

Quatre intervenants ont ensuite enrichi la discussion, chacun apportant un éclairage différent mais complémentaire.

Bruno Pitot, directeur de la SAFER, est venu expliquer comment les collectivités et la SAFER peuvent travailler main dans la main. La SAFER dispose d'un droit de préemption depuis 1962, c'est-à-dire qu'elle peut acquérir de manière prioritaire du foncier agricole. L'objectif est de réguler le marché foncier en luttant contre l'agrandissement excessif et la spéculation, et en priorisant l'attribution des terres selon des critères maîtrisés (taille des exploitations, projets d'installation, etc.). Concrètement, le lien avec les collectivités s'exerce de plusieurs façons. D'abord, un travail au cas par cas sur les dossiers individuels liés à l'urbanisme (construction de bâtiments, captage d'eau...). Ensuite, la SAFER propose aux communautés de communes l'outil Vigifoncier, qui permet d'être informé en temps réel des ventes foncières sur le territoire. L'objectif est la réactivité : une commune peut ainsi demander une préemption si elle identifie qu'une vente – par exemple cinq hectares partant à l'agrandissement – pourrait être mieux utilisée pour un projet de maraîchage destiné à alimenter la cantine scolaire ou l'épicerie locale. La commune demande alors à la SAFER de préempter et propose le dossier d'un porteur de projet. La SAFER devient ainsi une alliée précieuse pour l' élu qui souhaite installer des paysans et dynamiser sa commune. Par ailleurs, les conseillers fonciers de la SAFER peuvent échanger avec les communes ayant identifié des paysans sur le point de céder leur ferme, afin de trouver d'autres débouchés que l'agrandissement. Enfin, la SAFER travaille de plus en plus avec les foncières, ce qui permet aux collectivités qui n'ont pas les moyens d'acheter elles-mêmes le foncier de ne pas voir ces terres partir à l'agrandissement.

Pascal Felgines, maraîcher à Tessières-lès-Bouliès, est venu témoigner d'une expérience concrète et inspirante. Pascal s'est installé sur un projet agroenvironnemental porté par une commune, dont l'ambition est de protéger une zone humide tout en y développant une activité agricole. Ce projet original illustre parfaitement ce que les communes peuvent réaliser quand elles s'en donnent les moyens. La ferme comprend neuf hectares de bois, 1,8 hectare de maraîchage et 0,2 hectare de verger conservatoire, le tout en agriculture biologique. Elle fait vivre deux maraîchers. L'intégralité du capital d'exploitation est détenue par la commune, qui a financé le projet en grande partie grâce à des subventions. Une association citoyenne d'habitants, « La Ferme du Puy du Soleil », a été créée pour accompagner le projet et développer sa dimension pédagogique, notamment à travers des visites de groupes. Cet exemple montre qu'un maraîcher peut s'installer pour seulement 250 euros par an sur une structure publique, à condition qu'il y ait une volonté politique et un soutien des habitants. Pascal a néanmoins souligné plusieurs difficultés : la nécessité d'un dialogue approfondi pour que tous les acteurs partagent le même niveau d'information et restent fidèles aux objectifs initiaux, ainsi que le défi de la coordination entre des acteurs qui communiquent trop peu entre eux. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Aurillac Agglomération constitue à cet égard un espace intéressant,

mais sa construction demande beaucoup de discussions et d'énergie. Pascal a également évoqué l'importance d'identifier les paysans prêts à proposer une installation, que ce soit en espace-test ou dans la durée.

Pascal a aussi présenté **C bio Cantal**, une association de producteurs créée récemment pour répondre à une demande d'approvisionnement en produits locaux et de qualité pour la restauration d'établissements publics. L'association regroupe pour l'instant une dizaine de maraîchers qui approvisionnent une quinzaine d'établissements. Mais le constat est sans appel : il n'y a pas assez de maraîchage sur le territoire. Sur Aurillac Agglomération, les besoins sont estimés à 350 hectares de maraîchage, alors qu'il n'en existe actuellement que cinq. Le travail à accomplir est donc colossal.

Enfin, **Michel Cheyvialle est intervenu au nom de la Cant'ADEAR**, qui accompagne techniquement les paysans et aide à la transmission et à l'installation. La Cant'ADEAR a participé aux réunions de concertation et à l'élaboration du PAT (Projet Alimentaire Territorial) d'Aurillac Agglo en mettant en évidence les besoins et atouts du territoire en terme d'agriculture paysanne et donc l'importance capitale de mettre en place des projets de territoires pour développer une agriculture viable et vivable. Michel a lancé un appel clair aux mairies et aux présidents d'intercommunalités : n'hésitez pas à contacter la Cant'ADEAR pour travailler ensemble à des projets d'installation. Mettre en relation les producteurs et les collectivités, c'est précisément l'un des cœurs de métier de l'association.

Par la suite, un débat a dû avoir lieu avec la salle. Maires, paysans et citoyens ont dû échanger sur la situation locale et les possibilités de développement futurs.

La journée s'est terminée par un verre de l'amitié. Le buffet de produits locaux nous a été offert par la Bio-coop, partenaire de longue date de la Conf'15 et de la Cant'ADEAR et toujours présent à nos côtés.

OBJECTIF REUSSI

Par cet évènement, nous souhaitions toucher les élus et candidats ! Preuve de leur intérêt pour le développement de l'agriculture paysanne, les trois groupes politiques du conseil départemental (majoritaire, socialiste et écologiste) nous ont chacun donné un petit coup de pouce financier pour l'organisation de cette journée. Nous les remercions et nous leur demandons de continuer à travailler dans la mise en place de mesures de politiques publiques en faveur de la transition agricole et alimentaire !

Des exemples inspirants – la régie municipale et l'animation territoriale

Nous avons vu que les communes disposent de nombreuses possibilités pour soutenir et promouvoir l'agriculture paysanne. À travers le « Salon à la ferme », nous avons souhaité mettre en lumière ces leviers en invitant des acteurs de divers horizons à témoigner des opportunités de collaboration avec les collectivités. Et les exemples sont nombreux ! Les acteurs non mondialisés et non financiarisés de la chaîne alimentaire, y compris les collectivités locales, participent de plus en plus activement à la création d'innovations sociales et environnementales en développant l'agriculture paysanne. De nombreux réseaux se sont formés pour favoriser le dialogue entre ces acteurs.

Plusieurs observatoires ont également vu le jour pour recenser et valoriser les dispositifs existants. C'est le cas de l'Observatoire « Alimentation Responsable et Durable » de l'association RESOLIS, qui a répertorié plus de 1 200 initiatives de transition agricole et alimentaire. Parmi celles-ci, un grand nombre émanent de mesures publiques, notamment portées par les pouvoirs publics locaux.

Intéressons-nous à présent à l'une de ces initiatives : **la production agricole en régie municipale.**

Organiser directement sur son territoire les conditions de production de denrées alimentaires est une solution pour les collectivités qui souhaitent fournir des aliments de qualité à la restauration collective. La régie municipale peut ainsi constituer un outil intéressant pour des politiques locales ambitieuses, en répondant à des enjeux d'emploi, d'alimentation, de protection de la ressource en eau, de biodiversité, de préservation des paysages, voire de pédagogie.

La production agricole en régie municipale obéit aux mêmes règles que les autres régies directes. Elle consiste à faire de la production agricole un service public, géré directement par la mairie. Toute collectivité territoriale peut mettre en place une régie. Les paysans sont employés par la mairie et bénéficient ainsi d'un statut salarial adapté à certains porteurs de projets. La production est planifiée sur l'année en lien avec les cuisiniers de la restauration collective et, le cas échéant, avec les associations locales. Cette régie peut également servir de support pédagogique pour les écoles.

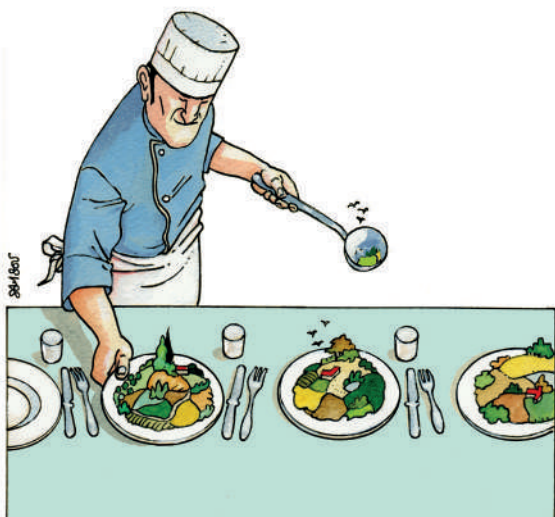
La ville de Vannes a mis en place une régie municipale agricole depuis 2019 et c'est un succès ! En 2026, ce qui n'était qu'une expérimentation est devenu un service public fonctionnel, approvisionnant cinq crèches, soit plus de 350 repas par jour.

Pour transformer en profondeur le système alimentaire local et participer au développement de l'agriculture paysanne, des projets isolés ne suffisent pas. Certaines collectivités se sont alors dotées d'outils d'animation territoriale, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et de suivre la mise en œuvre des projets. Les

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) répondent à cet objectif. Nés de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les PAT sont des dispositifs permettant d'élaborer collectivement un projet visant à structurer et à valoriser une économie agricole et alimentaire durable. Ils bénéficient de financements de l'État, ce qui permet aux collectivités territoriales de s'emparer de la question alimentaire sans grever lourdement leur budget. France PAT, le réseau national, en recense aujourd'hui 446, dont cinq dans le Cantal. Les moyens financiers alloués restent toutefois très insuffisants au vu des premiers retours d'expérience et des multiples enjeux couverts par ces projets. Ils sont également inégaux selon les volontés politiques des élus.

Certaines communes montrent qu'avec une volonté forte, il est possible de réaliser des projets ambitieux et concrets ! C'est le cas, par exemple, de la commune de Plessé, en Loire-Atlantique. Elle a élaboré sa propre **PAAC : la Politique Agricole et Alimentaire Communale**. Le bilan est éloquent : l'ensemble des paysans partis à la retraite ont été remplacés, la cantine affiche l'un des taux d'aliments bio les plus élevés de France, la protection du paysage et de l'environnement par le monde agricole est effective et des vergers communaux ont été plantés. Tout cela grâce à une animation bien rodée associant élus, agents municipaux, associations et citoyens !

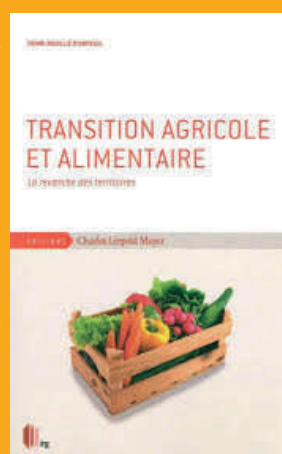
Et des exemples comme celui-ci, il en existe d'autres ! Alors, pourquoi réinventer l'eau chaude ? Nous appelons les élus, d'une part, à prendre le temps d'examiner les projets innovants déjà menés par les communes, à l'aide des observatoires existants. **Ensuite, avec un peu de soutien populaire, quelques financements et surtout beaucoup de volonté politique, il ne reste plus qu'à passer à l'action. L'agriculture paysanne n'est plus une option, c'est une urgence. Agissons !**



Samson

Conseil lectures / podcasts

«Transition agricole et alimentaire - La revanche des territoires» par Henri Rouillé d'orfeuil, économiste et agronome, membre de l'Académie d'Agriculture de France. Le livre propose une analyse du système alimentaire mondialisé contemporain ainsi que le chemin à emprunter pour engager une transition agricole et alimentaire, qu'il annonce comme réalisable et nécessaire. Le mouvement de redressement pourrait bien venir d'une sorte de sursaut des «territoires», écrasés par une mondialisation qui les a effacés ou abolis. L'aspiration grandissante à la prise en compte des «performances» sociales, environnementales et culturelles de la production des aliments, qui sont ignorées par les marchés, pourrait bien sonner la revanche des «biens publics» sur la domination des biens privés et marchands.



Le numéro 424 - février 2026 - de Campagnes Solidaires, le mensuel de la Conf' du national traite de ce sujet dans un dossier de 8 pages intitulé «Municipales : remettre la ferme au milieu du village».

Les podcast «La main à la pâte» du réseau InPACT Centre dont plusieurs épisodes parlent des initiatives portés par les collectivités de la région Centre-Val de Loire.



CANT'ADEAR

Débrief du film Rural : entre récit personnel et vision partielle de l'agriculture

Le film Rural, réalisé par Édouard Bergeon, propose une immersion dans le monde agricole à travers la figure de Jérôme Bayle. Présenté comme un agriculteur “apolitique” et “asyndical”, il incarne dans le documentaire une forme d'agriculture dite “raisonnée”, accessible et rassurante pour le grand public.

Cependant, en adoptant le point de vue des réseaux comme les ADEAR et la Confédération paysanne, il apparaît important de nuancer ce récit même si nous pouvons être en accord avec certaines choses.

Une figure consensuelle... mais pas neutre

Le film met en avant une parole incarnée, sympathique et sincère, qui peut facilement susciter l'adhésion. Pourtant, derrière cette posture “hors système”, certaines positions défendues s'inscrivent bien dans des orientations agricoles discutées et contestées.

Par exemple, les prises de position autour de la loi dite “Duplomb”, du développement des retenues d'eau (“bassines”) ou encore de la réduction des normes environnementales ne relèvent pas d'une neutralité, mais bien de choix politiques en matière de modèle agricole. Ces orientations sont loin de faire consensus, notamment chez les acteurs de l'agriculture paysanne.

Une vision de “l'agriculture raisonnée” à questionner

Le documentaire revendique une agriculture “raisonnée”, notamment à travers le refus des OGM ou certaines pratiques présentées comme respectueuses. Mais cette notion reste floue et parfois trompeuse.

Du point de vue de l'agriculture paysanne, telle que défendue par les ADEAR ou la Confédération paysanne, une agriculture réellement durable repose sur des critères plus exigeants : autonomie des fermes, réduction forte des intrants, respect des écosystèmes, relocalisation de l'alimentation et justice sociale.

Or, le modèle mis en avant dans le film ne correspond pas pleinement à ces principes. Il s'inscrit davantage dans une continuité du modèle dominant, avec quelques ajustements, plutôt que dans une transformation en profondeur.

Une mise en scène qui oriente le regard

Plusieurs éléments du film participent à construire un récit valorisant et parfois idéalisé. Certains spectateurs relèvent par exemple une narration très orientée, qui insiste sur des symboles positifs (comme l'anecdote finale du trèfle à six feuilles) ou une mise en scène du

personnage central comme figure reconnue et intégrée (présence VIP sur le Tour de France, réseaux influents...) et aussi une représentation du monde agricole où certaines réalités restent peu visibles.

La question de la place des femmes

Un autre point de vigilance concerne la représentation des femmes dans le film. Leur présence apparaît limitée et souvent cantonnée à des rôles secondaires ou domestiques.

Cette vision ne reflète pas la diversité et l'importance des femmes dans l'agriculture aujourd'hui, notamment dans les dynamiques portées par l'agriculture paysanne, où elles jouent un rôle central dans les installations, les innovations et les mobilisations.

Un récit à compléter, pas à rejeter

Il ne s'agit pas de disqualifier ni la personne de Jérôme Bayle, ni le travail cinématographique d'Édouard Bergeon. Le film a le mérite de mettre en lumière des réalités agricoles et de susciter le débat.

Mais justement, ce débat est essentiel.

Car derrière une image accessible et rassurante de “l'agriculture raisonnée”, il est nécessaire de rappeler qu'il existe d'autres visions, d'autres pratiques et d'autres engagements. L'agriculture paysanne en fait partie, avec une approche plus systémique et exigeante de la durabilité.

En conclusion

Rural propose un regard, mais pas le regard sur l'agriculture.

Pour les spectateurs et spectatrices, l'enjeu est donc de garder une lecture critique, de croiser les points de vue, et de s'interroger sur ce que recouvre réellement la notion d'agriculture durable.

Car entre récit individuel et choix collectifs, c'est bien l'avenir de notre modèle agricole qui se joue.

Des paysan.nes de la Conf' et l'équipe de la Cant'ADEAR



FONCIER

TERRES A VENDRE

Vous pouvez accéder aux informations complètes concernant les **déclarations d'aliéner** sur le site internet de la SAFER : <https://safer-aura.fr/declarations-dintention-daliener-dia/>

Pour rappel, à partir de la date de notification, vous disposez d'un mois pour signaler votre intérêt à la SAFER afin qu'elle puisse entamer une **procédure de préemption si nécessaire**.

Vous pouvez également retrouver les **appels à candidatures et ventes SAFER** sur le site de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes : <https://safer-aura.fr/appeles-a-candidatures/>

Représentant Conf' au CT SAFER : Jean-Pierre Chassang

Représentants aux commissions locales : Hervé Lacal-montie, André Vermande, Jean-François Gaffard, Denis Brugière, Pierrick Robert et Julien Carré.

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER (CDOA du 30/04/26)

Si vous connaissez des personnes qui souhaitent s'installer ou des petites exploitations qui pourraient se porter candidates, les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement initiale. Uniquement les AE > 7.5ha sont présentés dans le tableau.

N°AE	Commune	Surface
26.0081	ARCHES	20,21
26.0082	CHAVAGNAC, CHALINARGUES...	43,53
26.0083	JABRUN	97,21
26.0084	BOISSET, CAYROLS	21,88
26.0086	BOISSET	7,73
26.0089	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	19,05
26.0093	LABESSERETTE, LADINHAC	56,28
26.0094	ALBEPierre-BREDONS	9,56
26.0095	LORCIERES	78,59
26.0096	SAINT-CERNIN	10,36
26.0097	COLLANDRES	55,13
26.0099	SEGUR-LES-VILLAS, SAINT-SATURNIN	136,22
26.0101	AURIAC L'EGLISE	15,63
26.0104	LABROUSSE	26,27
26.0105	RIOM-ES-MONTAGNE, ANTIGNAC...	109,93
26.0108	SAINT-PROJET-DE-SALERS...	36,80
26.0111	LEUCAMP	9,54
26.0112	LABROUSSE	12,46
26.0113	MOUSSAGES	15,86
26.0114	CHALVIGNAC	19,46
26.0115	SAINT-VICTOR, AYRENS	63,74
26.0116	NEUVEGLISE	75,42
26.0117	YDES, VERBRET	12,72
26.0118	CHARMENSAC	15,06
26.0119	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	11,77
26.0120	SAINT-URCIZE	118,09
26.0122	SAINT-SAURY	79,54
26.0123	SAINT-PONCY, VIEILLESPESE	69,52
26.0125	BOISSET, CAYROLS	23,19
26.0126	FREIX-ANGLARDS, SAINT-CERNIN...	80,72
26.0127	MOLEDES	159,42
26.0128	MARCOLES, JUSSAC, MARMANHAC	129,23
26.0129	ARPAJON-SUR-CERE	23,11
26.0131	SAINT-SAURY, CAYROLS...	176,44
26.0134	SAINT-MARTIN-VALMEROUX...	211,68
26.0137	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	24,63
26.0138	SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	11,70
26.0142	ALLANCHE	20,11
26.0144	ALLY, ESCORAILLES	57,99
26.0145	CHALIERS, CLAVIERES	166,91
26.0147	CHAUDS-AIGUES	175,00
26.0153	RIOM-ES-MONTAGNE, SAIGNES...	135,09
26.0154	FONTANGES	49,07
26.0157	GLENAT	103,50
26.0158	TRIZAC	23,74
26.0163	MONTECHAMP	42,74
26.0164	MOLOMPIZE, AURIAC-L'EGLISE...	213,54
26.0167	SAINT-PIERRE	61,52

Bulletin d'adhésion 2026

NOM.....PRÉNOM.....
 NOM DE LA FERME.....
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL..... COMMUNE.....
 TÉLÉPHONE.....
 MAIL.....
 PRODUCTION(S).....

L'adhésion à la Confédération Paysanne du Cantal est nominative.

- ☐ **J'ADHÈRE À LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU CANTAL**
L'ABONNEMENT À LA LETTRE DES PAYSANS DU CANTAL EST INCLUS
- ☐ Paysanne ou paysan en activité : € (80€ à 120€)
☐ Associé-e(s) supplémentaire(s) : € (60€ à 80€) x (nombre associés)
☐ Retraité-e : 60€
☐ Petit budget, cotisant-e solidaire ou année difficile : 30€ x (nombre associés)
- Si vous remplissez ce bulletin avec vos associé-es, merci de me transmettre leurs coordonnées à confpay15@wanadoo.fr
- ☐ **JE M'ABONNE À CAMPAGNES SOLIDAIRES**
 (Journal mensuel de la Conf' nationale)
- ☐ Tarif préférentiel adhérent : 11 numéros par an pour 42€
☐ Tarif soutien : 11 numéros par an pour 55€
- ☐ **J'ADHÈRE À LA CANT'ADEAR**
- ☐ € (30€ individuelle, 50€ associés, 20€ petit budget, 80€ structures)

TOTAL =€

Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne du Cantal.

PETITES ANNONCES

[17ha à louer, Leynhac]

Ferme en élevage bovin allaitant cherche repreneurs, sur production existante ou en diversification.

Le cédant partira à la retraite à la fin de l'année 2026 et est ouvert à co-construire des dispositions de transmission adaptées en fonction du projet du repreneur, dans l'optique de favoriser une installation ou une confortation de ferme existante.

Les 17 ha se répartissent sur 8 îlots, de 0,2 ha pour le plus petit à 6 ha pour le plus grand. La parcelle la plus éloignée se trouve à 1 km du siège de l'exploitation. 15 ha sont mécanisables. Le tout a été utilisé pour de la pâture ou de la fauche.

Les références cadastrales des parcelles sont accessibles sur demande.

Contact :

lucie.rey@cantadear.fr 09 61 27 39 06 / 06 28 03 59 53

[7ha à vendre, Badailhac]

Les 7 ha se répartissent sur 4 îlots, dont certains commencent à être enrichés. 2,5 ha sont facilement accessibles et mécanisables, le reste étant plus destiné à de la pâture. Pas de bâtiments sur place.

Contact :

lucie.rey@cantadear.fr 09 61 27 39 06 / 06 28 03 59 53

[VENTE, Saint-Hippolyte]

A VENDRE 10 CHÈVRES

Alpines, en Bio, très bon état.

4 nées en 2024, 3 nées en 2023 (dont 1 en lactation longue), 3 nées en 2022 (dont 2 en lactation longue)

Prix à discuter - Ferme Elisariane de Rastoul de Saint Hippolyte, Cantal

Contact: Ariane Lefébure 0617165208 ou elisariane@orange.fr

Soutenez L'AGRICULTURE PAYSANNE

**VENTE DE SOUTIEN
DE MIEL DE MONTAGNE & DE VIN AU
PROFIT DE LA CANT'ADEAR ET DE LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE**

LES PRODUCTEURS



Commandez, savourez, soutenez !

Participez à notre vente de soutien de **miel et vin de paysans du réseau !**

À travers votre achat, vous soutenez une agriculture respectueuse du vivant, et accompagnez l'installation de nouveaux paysan.e.s ainsi que la transmission des fermes.

Dans un contexte de baisse des financements publics, votre soutien est essentiel pour le maintien de nos structures.

Merci pour votre soutien !

Opération soutien du
15 mai au 15 juillet



Scannez-moi pour les
commandes et
paiements en ligne !

